



## Vente d'un bien de l'usufruitier

Par **RAS60**, le **19/02/2013** à **11:20**

Bonjour ,

Ma mère est décédée il y a 4 ans.

Mon père bénéficie depuis cette date de l'usufruit de leur maison.

Mon père s'est remarié et rencontre des difficultés financières.

Il veut vendre cette maison.

Nous sommes 7 enfants , en considérant que personne ne s'oppose à la vente . Quels sera la part de chacun ?

Merci de vos réponse .

Par **youris**, le **19/02/2013** à **18:26**

bjr,

la part revenant à l'usufruitier dépend de son âge si on applique le barème fiscal mais ce n'est pas une obligation.

vous pouvez convenir d'une répartition de votre choix.

êtes-vous sur que votre père n'a pas une moitié en pleine propriété ?

sinon cela signifie que le bien appartenait à votre mère.

cdt